

Les Inspecteurs de langue vivante

à Mesdames et Messieurs les Professeurs de langue vivante

Nancy, le 16 septembre 2013

Objet : lettre de rentrée

Chers collègues,

A l'occasion de cette rentrée, nous souhaitons féliciter les professeurs lauréats des concours et tenons à remercier les conseillers et formateurs qui prennent en charge la responsabilité de leur accompagnement pédagogique. Nous remercions nos collègues dont la carrière se termine cette année, pour leur engagement au service des élèves ; ils témoigneront volontiers de la richesse de ce métier et de la nécessité d'une constante réflexion pédagogique et didactique.

L'année 2012-2013 a vu la mise en place de nouvelles modalités d'évaluation des élèves (baccalauréat, BTS) pour lesquelles vous avez été fortement sollicités. Ces nouvelles modalités ont pu générer des interrogations et s'avérer complexes à organiser. Nous avons cependant constaté combien le travail d'équipe et la mutualisation interlangue ont contribué à ce que les élèves soient évalués le plus justement possible, avec des résultats conformes à leur niveau de compétence. Nous vous remercions vivement pour votre implication, sans laquelle cette réussite n'aurait pas été possible. Notre exigence et notre ambition doivent, encore et toujours, porter sur l'entraînement des élèves et l'amélioration de leur niveau de compétence, oral comme écrit.

L'année 2013-2014 s'inscrit dans la continuité des réformes de l'enseignement des langues vivantes. Quelques axes de travail sont à privilégier :

Le renforcement de la continuité école-collège : la re-définition des cycles d'apprentissage, avec un nouveau cycle CE1-CE2-6ème, facilitera la prise en compte des acquis des élèves et la mutualisation avec les professeurs des écoles.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle : il est obligatoire pour tous les élèves. Le travail en interdisciplinarité doit favoriser l'élaboration de projets, dans lesquels les langues vivantes ont toute leur place. La lecture de la circulaire parue au BO du 9 mai 2013 vous fournira les informations nécessaires.

Il sera pertinent de voir comment les langues étrangères s'intégreront dans les projets mis en place dans le cadre de la commémoration de la Première guerre mondiale.

Il est rappelé que les objectifs culturels sont indissociables de l'apprentissage linguistique.

Le numérique dans les usages pédagogiques : nous ne pouvons que nous féliciter du développement croissant de l'équipement mis à disposition des élèves et des professeurs de langue vivante. Cela nous incite à poursuivre la réflexion sur l'utilisation efficace de ces ressources et l'accompagnement nécessaire des élèves. Notre interlocutrice académique pour le numérique, Valérie MALLARD, professeur de langue vivante, peut être sollicitée directement par les équipes (valerie.mallard@ac-nancy-metz.fr).

Les programmes et documents d'accompagnement institutionnels sont la référence prioritaire. Vous retrouverez ci-dessous quelques liens utiles :

<http://eduscol.education.fr/cid47413/competence.html> (la pratique d'une langue vivante étrangère au collège)

<http://eduscol.education.fr/cid45725/l-apprentissage-des-langues-vivantes-au-college.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

<http://eduscol.education.fr/cid59651/5-renforcer-enseignement-des-langues-ouverture-sur-monde.html>

Programmes du cycle terminal

- BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques

Programme d'enseignement spécifique de littérature étrangère en langue étrangère au cycle terminal de la série littéraire

<http://www.education.gouv.fr/cid53324/mene1019738a.html>

- BO spécial n°3 du 17 mars 2011

Programme d'enseignement des langues dans la voie technologique (STI2D – STD2A – STL)

<http://www.education.gouv.fr/pid25173/special-n-3-du-17-mars-2011.html>

- BO du 19 février 2009

Programme d'enseignement des langues dans la voie professionnelle

<http://www.education.gouv.fr/pid20873/special-n-2-du-19-fevrier-2009.html>

Textes officiels relatifs aux nouvelles modalités du baccalauréat

- BO n°43 du 24 novembre 2011
- BO n°9 du 1^{er} mars 2012
- BO n°12 du 22 mars 2012 (voie technologique)
- BO n° 21 du 27 mai 2010 (voie professionnelle)

Vous pouvez consulter le portail académique inter-langue à l'adresse suivante : <http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/interlangue/>

Les professeurs, notamment débutants, y trouveront conseils et préconisations pédagogiques en consultant le guide « *Repères pour enseigner les langues vivantes* » élaboré par les Inspecteurs de langue vivante de l'académie.

De nombreuses ressources sont également mises à disposition sur les sites institutionnels pour vous accompagner dans la conduite des dispositifs interdisciplinaires - histoire des arts, TPE, co-enseignement, accompagnement, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, enseignements généraux liés à la spécialité - ainsi que dans les projets d'ouverture internationale. Il est possible de solliciter l'aide et le soutien de la DAREIC pour les relations internationales ainsi que de la DAAC pour les actions culturelles et éducatives.

Le 26 septembre est la *Journée européenne des langues vivantes* (<http://edl.ecml.at/>). Les projets déjà mis en place dans vos établissements présentent un intérêt certain pour l'ensemble de la communauté éducative de notre académie ; nous vous invitons à les faire connaître aux inspecteurs de votre spécialité.

Nous vous remercions pour votre engagement dans la mise en œuvre d'un enseignement motivant et efficace et vous souhaitons une excellente année scolaire.